



Faire des cibles de l'Ontario sur le climat une réalité

La commissaire à l'environnement de l'Ontario louange la nouvelle loi sur le climat, mais elle indique que la route à parcourir demeure tumultueuse.

Toronto, ON, le 22 novembre 2016 — Le gouvernement de l'Ontario mérite des félicitations pour sa nouvelle Loi sur le climat. Par contre, les pièges potentiels se révèlent au fur et à mesure que la province traduit ses paroles en actions. La commissaire à l'environnement de l'Ontario, Dianne Saxe, livre ce message en même temps qu'elle publie son Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre (GES).

Le rapport, *Faire face au changement climatique*, louange le gouvernement parce qu'il a fait preuve de leadership lorsqu'il s'est attaqué aux menaces criantes du changement climatique. L'Ontario a atteint sa cible de réduction des émissions de GES de 2014, et c'est une bonne nouvelle. Toutefois, les prochaines cibles s'avéreront difficiles à atteindre, et il n'y a pas de solution magique.

« Le gouvernement doit garder le cap, atteindre ses cibles et réaliser sa juste part de réductions des émissions de GES », signale madame Saxe.

En mai, l'Ontario a adopté sa première loi sur le climat, soit la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone* (la « *Loi sur le climat* »). Les trois principaux éléments de la *Loi* sont les cibles ambitieuses de réduction des émissions de GES, le programme de plafonnement et d'échange qui fixe un prix sur la pollution que causent les émissions de GES et le *Plan d'action contre le changement climatique* qui se servira des produits du programme pour financer des réductions supplémentaires des émissions de GES.

Le changement climatique est un problème complexe, et il sera difficile de mettre en œuvre avec succès la nouvelle *Loi*. La commissaire a donné des conseils : « Il était temps qu'on fixe un prix sur le carbone et la *Loi sur le climat* est un bon début. Cependant, il y a des dangers à venir. »

Le rapport dresse une liste de recommandations qui peuvent aider le gouvernement à éviter les risques importants comme la dépendance excessive aux quotas d'émissions de la Californie, l'ébranlement de la nouvelle loi en raison d'affirmations non fondées et de politiques conflictuelles et la mauvaise utilisation des produits du programme de plafonnement et d'échange.

On s'attend à ce que la *Loi sur le climat* diminue à la fois les émissions de GES de l'Ontario et la dépendance excessive des Ontariens aux combustibles fossiles importés. Sans la *Loi*, l'Ontario devra vraisemblablement importer des produits pétroliers et du gaz naturel supplémentaires pour une valeur de 300 millions de dollars par année d'ici 2020, somme qui s'ajoutera aux 11 milliards de dollars par année qu'elle paie déjà.

« Je me réjouis de la nouvelle *Loi sur le climat*, dit madame Saxe, et de son engagement ferme à lutter contre le changement climatique. Notre bureau est impatient d'évaluer le travail du gouvernement dans la phase la plus importante qui vient, soit la mise en œuvre. »

Vous pouvez télécharger le *Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre, 2016* du CEO, **Faire face au changement climatique**, à l'adresse suivante : eco.on.ca/fr/reports/2016-facing-climate-change.

-30-

Pour toute demande d'entrevue, communiquez avec :

Michael Zupanic
Communications et Relations externes
416-325-3371
media@eco.on.ca

Also available in English.

La **commissaire à l'environnement de l'Ontario** (CEO) est un agent indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario qui doit faire rapport sur les progrès gouvernementaux en matière de changement climatique, d'énergie et d'autres enjeux environnementaux. La CEO est le défenseur environnemental de la province et il agit à titre d'agent de garde des droits environnementaux.